



Assemblée générale

Cinquantième session

20 mai 1995

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997*

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 6 Activités juridiques

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	6
1. Commission du droit international	6
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	7
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	8
B. Programme de travail	11
1. Droit international	11
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	12
2. Garde, enregistrement et publication des traités	16
3. Développement progressif et codification du droit international	20

* Le présent document contient le chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/6, Rev. 1)*.



Table des matières (*suite*)

	<i>Page</i>
4. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies	24
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial et international	27
2. Droit de la mer et affaires maritimes	32
C. Appui au programme	41

Chapitre 6

Activités juridiques

Vue d'ensemble

- 6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. Le Bureau fournit aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux unités administratives du Secrétariat des avis et services juridiques pour les questions opérationnelles et répond aux besoins des États Membres en ce qui concerne les aspects juridique, politique, économique, scientifique, technique et écologique du droit de la mer et des affaires maritimes. L'Assemblée générale, aidée en cela par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et la Commission du droit international, définit les grandes orientations du programme de travail du Bureau des affaires juridiques.
- 6.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 9, Droit international, et du programme 10, Droit de la mer et affaires maritimes, qui constituent le grand programme II, Application, codification et développement progressif du droit international, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1).
- 6.3 Le programme 9, Droit international, a pour objet de fournir aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux unités administratives du Secrétariat des avis et services juridiques pour les questions opérationnelles.
- 6.4 Le programme 10, Droit de la mer et affaires maritimes, a pour objet de répondre aux besoins des États Membres en ce qui concerne les aspects juridique, politique, scientifique, technique et écologique du droit de la mer et des affaires maritimes.
- 6.5 Le montant global des ressources proposées pour le Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 1996-1997 s'élève à 29 370 000 dollars, soit une diminution de 2 062 500 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 1994-1995. Les réductions de dépenses résultant de la fermeture du Bureau de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de Kingston et du déclassement d'un poste D-1 à P-5 à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et la réduction des travaux d'imprimerie confiés à l'extérieur sont en partie annulées par la création d'un nouveau poste P-3 pour la Division des questions juridiques générales, le reclassement d'un poste P-2 à P-3 pour la fonction de bibliothécaire à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et les améliorations apportées au Système d'information sur les traités (SIT) géré par la Section des traités.
- 6.6 Les dépenses prévues en 1996-1997 au titre du grand programme se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	10,3	6,8
B. Programme de travail		
1. Droit international	64,0	92,2
2. Droit de la mer et affaires maritimes	22,2	1,0
C. Appui aux programmes	3,5	—
Total	100,0	100,0

6.7 Les ressources de répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<i>Programme 1. Droit international</i>		
<i>Sous-programme 1</i>		
Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	10,0	28,9
<i>Sous-programme 2</i>		
Garde, enregistrement et publication des traités	23,6	—
<i>Sous-programme 3</i>		
Développement progressif et codification du droit international	15,6	5,4
<i>Sous-programme 4</i>		
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	12,8	59,0
<i>Sous-programme 5</i>		
Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	12,3	5,6
<i>Programme 2. Droit de la mer et affaires maritimes</i>		
<i>Sous-programme 1</i>		
Promotion de l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourniture de services consultatifs et d'information aux États	11,0	1,1
<i>Sous-programme 2</i>		
Fourniture d'une assistance aux États pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer	6,6	—
<i>Sous-programme 3</i>		
Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes dans le cadre de la Convention	3,5	—
<i>Sous-programme 4</i>		
Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés	1,1	—
<i>Sous-programme 5</i>		
Service de la Commission des limites du plateau continental créée par la Convention et d'autres organes intergouvernementaux, et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention	3,5	—
Total	100,0	100,0

Le sous-programme 1 du programme 1 et les sous-programmes 1, 2 et 4 du programme 2 sont prioritaires.

Tableau 6.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs							
1. Commission du droit international	1 721,7	2 203,7	(339,6)	(15,4)	1 864,1	83,5	1 947,6
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	311,8	356,0	(20,0)	(5,6)	336,0	29,1	365,1
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	778,3	1 040,6	(200,7)	(19,2)	839,9	40,3	880,2
4. Réunions et conférences spéciales							
a) Commission créé par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	603,8	—	—	—	—	—	—
b) Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	138,1	—	—	—	—	—	—
Total partiel	3 553,7	3 600,3	(560,3)	(15,5)	3 040,0	152,9	3 192,9
B. Programme de travail							
1. Droit international							
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	4 175,2	3 635,7	(1 112,6)	(30,6)	2 523,1	137,3	2 660,4
2. Garde, enregistrement et publication des traités	5 712,3	5 852,5	122,1	2,0	5 974,6	276,0	6 250,6
3. Développement progressif et codification du droit international	3 186,9	3 981,4	(28,7)	(0,7)	3 952,7	225,6	4 178,3
4. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 690,8	3 238,7	3,1	—	3 241,8	192,3	3 434,1
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	2 680,9	3 159,4	(50,1)	(1,5)	3 109,3	337,5	3 446,8
2. Droit de la mer et affaires maritimes	6 315,7	7 964,5	(1 458,6)	(18,3)	6 505,9	367,8	6 873,7
Total partiel	24 761,8	27 832,2	(2 524,8)	(9,0)	25 307,4	1 536,5	26 843,9
C. Appui aux programmes							
Total partiel	—	—	1 022,6	—	1 022,6	47,9	1 070,5
Total	28 315,5	31 432,5	(2 062,5)	(6,5)	29 370,0	1 737,3	31 107,3

Tableau 6.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 586,4	2 939,8	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	2 818,5
	83,3	635,1	ii) Des activités extrabudgétaires	
			Opérations de maintien de la paix	635,1
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	193,0
	222,5	193,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	187,8
	107,1	104,1	Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international — Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial	40,0
	53,3	42,0	Fonds d'affectation spéciale pour certains aspects de l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	—
	4,1	—	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement participant à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
	20,3	129,6	Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	—
	392,0	460,2	Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
	32,5	120,5	Fonds de contributions volontaires pour contribuer aux frais de voyage des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	9,7
	4,9	8,7		
	186,0	186,0	c) Projets opérationnels : Sources bilatérales	—
Total	2 692,9	4 819,0		3 894,1
Total 1) et 2)	31 008,4	36 251,5		35 001,4

Tableau 6.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	20 111,1	23 112,6	(564,2)	(2,4)	22 548,4	1 397,5	23 945,9
Autres dépenses de personnel	1 344,5	1 148,7	(752,8)	(65,5)	395,9	19,3	415,2
Consultants et experts	757,2	528,0	143,3	27,1	671,3	36,0	707,3
Voyages	2 467,0	2 533,3	(92,4)	(3,6)	2 440,9	129,9	2 570,8
Services contractuels	2 070,5	2 390,9	(562,6)	(23,5)	1 828,3	82,4	1 910,7
Frais généraux de fonctionnement	989,6	782,4	(519,8)	(66,4)	262,6	12,1	274,7
Fournitures et accessoires	88,9	85,8	(41,0)	(47,7)	44,8	2,2	47,0
Mobilier	—	—	218,7	—	218,7	10,6	229,3
Matériel	169,3	509,2	108,3	21,2	617,5	30,7	648,2
Bourses, subventions et contributions	317,4	341,6	—	—	341,6	16,6	358,2
Total	28 315,5	31 432,5	(2 062,5)	(6,5)	29 370,0	1 737,3	31 107,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	1 807,2	3 760,9	Postes	3 398,4
	158,3	176,1	Autres dépenses de personnel	—
	—	230,0	Consultants et experts	82,6
	389,9	405,1	Voyages	171,6
	7,7	23,6	Services contractuels	2,2
	24,7	22,7	Frais généraux de fonctionnement	11,5
	—	54,5	Fournitures et accessoires	—
	139,6	—	Matériel	—
	165,5	146,1	Bourses, subventions et contributions	227,8
Total	2 692,9	4 819,0		3 894,1
Total 1) et 2)	31 008,4	36 251,5		35 001,4

Tableau 6.3

Postes nécessaires

Programme : Activités juridiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	3	—	—	1	1	4	4
D-1	10	9	—	—	1	1	11	10
P-5	18	19	—	—	2	2	20	21
P-4/3	33	35	—	—	6	4	39	39
P-2/1	14	13	—	—	2	2	16	15
Total	79	80	—	—	12	10	91	90
Agents des services généraux								
1re classe	7	7	—	—	—	—	7	7
Autres classes	58	58	—	—	7	7	65	65
Total	65	65	—	—	7	7	72	72
Total général	144	145	—	—	19^a	17^b	163	162

^a Dont 16 postes financés au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 7 postes d'agent des services généraux); trois postes financés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3); et un administrateur auxiliaire (P-3).

^b Dont 15 postes financés au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1 et 7 postes d'agent des services généraux); et 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 financés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Tableau 6.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	1 378,1	1 604,4	—	—	1 604,4	82,2	1 686,6
Services contractuels	343,6	599,3	(339,6)	(56,6)	259,7	1,3	261,0
Total	1 721,7	2 203,7	(339,6)	(15,4)	1 864,1	83,5	1 947,6

- 6.8 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II). La Commission se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. La Commission se réunit chaque année pendant 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée générale, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques fournit les services fonctionnels nécessaires à la Commission.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 6.9 Les ressources prévues (1 604 400 dollars) correspondent aux frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des membres de la Commission (1 396 000 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage du Conseiller juridique et de six fonctionnaires de la Division de la codification pour leur permettre d'assurer le service des réunions de la Commission à Genève (208 400 dollars). Les ressources prévues sont destinées à couvrir le coût de : a) la participation du Président et de 32 membres (un membre étant basé à Genève) à la session annuelle de la Commission qui se tient à Genève pendant 12 semaines; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen du rapport de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (deux semaines dans chaque cas) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.

Services contractuels

- 6.10 Les ressources prévues (259 700 dollars), qui font apparaître une diminution de 339 600 dollars, correspondent aux frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*, (27 700 dollars) et aux honoraires du Président et de 32 membres de la Commission (un membre ne peut toucher d'honoraires en vertu de la législation nationale), ainsi qu'à des montants supplémentaires à verser à six rapporteurs spéciaux, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980 (232 000 dollars). La diminution de 339 600 dollars résulte de la décision de réduire dans l'ensemble du budget-programme les ressources prévues au titre des travaux d'imprimerie confiés à l'extérieur, compte tenu des dépenses effectivement engagées dans le passé et des avantages découlant de l'investissement réalisé dans des services d'imprimerie internes.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Tableau 6.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	92,9	139,9	—	—	139,9	12,0	151,9
Services contractuels	218,9	216,1	(20,0)	(9,2)	196,1	17,1	213,2
Total	311,8	356,0	(20,0)	(5,6)	336,0	29,1	365,1

- 6.11 La CNUDCI, qui est composée de 36 États membres, est chargée, en vertu de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5 (voir plus loin). Le Service du droit commercial international aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant les services de secrétariat au cours de sa réunion annuelle qui dure entre 3 et 4 semaines (parfois jusqu'à 6 semaines) et lors des groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 6.12 Les ressources prévues (139 900 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de la participation du Président de la CNUDCI aux séances de la Sixième Commission lors de l'examen du rapport de la Commission, et les frais de voyage des participants à la Conférence sur le droit commercial international de la CNUDCI qui se tiendra parallèlement à la trentième session de la CNUDCI à Vienne en 1997. Elles devront également permettre de couvrir les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à une session de la CNUDCI à New York et à six sessions de groupes de travail en des lieux autres que Vienne, et pour aider à assurer le service de la Sixième Commission.

Services contractuels

- 6.13 Les ressources prévues (196 100 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur de l'Annuaire de la CNUDCI, d'impression de la deuxième édition de la publication sur la CNUDCI ainsi que de réimpression de documents publiés antérieurement.

**3. Tribunal administratif des Nations Unies
(y compris son secrétariat)**

Tableau 6.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	321,0	328,0	—	—	328,0	18,2	346,2
Autres dépenses de personnel	37,8	169,7	(167,5)	(98,7)	2,2	0,2	2,4
Voyages	360,1	439,5	(28,9)	(6,5)	410,6	19,6	430,2
Services contractuels	55,8	87,0	—	—	87,0	1,8	88,8
Frais généraux de fonctionnement	3,6	11,1	—	—	11,1	0,5	11,6
Fournitures et accessoires	—	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Matériel	—	4,3	(4,3)	(100,0)	—	—	—
Total	778,3	1 040,6	(200,7)	(19,2)	839,9	40,3	880,2

Tableau 6.6 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	90,8	265,4	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	265,4
	—	—	ii) Des programmes extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	90,8	265,4		265,4
Total 1) et 2)	869,1	1 306,0		1 145,6

Tableau 6.7

Postes nécessaires

Unité administrative : Tribunal administratif des Nations Unies

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	—	—	—	1	1	1	1
Total	1	1	—	—	1	1	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	1	1	2	2
Total	1	1	—	—	1	1	2	2
Total général	2	2	—	—	2	2	4	4

6.14 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant compétent pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires et pour statuer sur lesdites requêtes. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose des sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires.

6.15 Conformément à l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal a aussi été étendue à l'OMI, à l'OACI et à l'UNRWA.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

Services fonctionnels. Fournir des services fonctionnels, administratifs et techniques aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies, y compris l'établissement de projets d'exposés des faits et des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant lui; mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la juridiction du Tribunal (OACI, OMI et UNRWA); et conduire les relations extérieures du Tribunal, y compris ses relations avec le secrétariat de l'OIT.

2. Publications

Publications périodiques. Volumes XI et XII des *Jugements du Tribunal administratif*, en anglais et en français.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 6.16 Les ressources prévues (328 000 dollars), qui correspondent à la base de ressources, doivent permettre de financer le maintien d'un poste de P-5 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

Autres dépenses de personnel

- 6.17 Les ressources prévues à cette rubrique (2 200 dollars) doivent permettre de rémunérer les heures supplémentaires nécessaires pour aider le Tribunal à rattraper le retard pris dans l'examen des affaires. Les crédits ouverts en 1994-1995 pour la publication de la documentation se rapportant aux affaires portées devant le Tribunal et pour la mise à jour de l'index informatisé du Tribunal ne seront pas renouvelés en 1996.

Voyages

- 6.18 Le montant prévu (410 600 dollars), qui laisse apparaître une diminution de 28 900 dollars, est destiné à couvrir les frais de participation des sept membres du Tribunal administratif à deux sessions devant se tenir à New York et à deux autres devant se tenir à Genève, pour une durée totale de 34 jours alors qu'elle était de 11 semaines pour l'exercice biennal en cours (336 600 dollars); et les frais de voyage de quatre fonctionnaires devant assurer le service de deux réunions à Genève (74 000 dollars).

Services contractuels

- 6.19 Les ressources prévues à cette rubrique (87 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur, en anglais et en français, des volumes XI et XII des *Jugements du Tribunal administratif* (29 700 dollars); le paiement d'honoraires aux membres du Tribunal aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 (46 000 dollars); ainsi que l'achat et la location de bases de données et les frais d'utilisation de l'index informatisé de la jurisprudence des Tribunaux administratifs des Nations Unies et de l'OIT (LEXIS) (11 300 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.20 Les ressources prévues (11 100 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de téléphone et d'entretenir le matériel de bureautique.

Fournitures et accessoires

- 6.21 Le montant prévu (1 000 dollars) doit permettre d'acheter des fournitures de traitement de texte.

B. Programme de travail

1. Droit international

Vue d'ensemble

- 6.22 Le Bureau des affaires juridiques fournit les services juridiques nécessaires aux unités administratives du Siège, aux bureaux régionaux, aux opérations hors Siège et aux organes et organismes des Nations Unies, y compris le PNUD et l'UNICEF. Il défend aussi les intérêts, privilèges et immunités de l'Organisation en la représentant, chaque fois qu'il en voit la nécessité, auprès des instances où ces questions peuvent être soulevées. Le Conseiller juridique représente le Secrétaire général devant la Cour internationale de Justice et le Tribunal administratif des Nations Unies. Le Bureau assure en outre le service de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du droit international, des conférences de codification et de la CNUDCI.
- 6.23 Le projet de budget pour 1996-1997 fait apparaître un certain nombre de changements dans la structure administrative du Bureau des affaires juridiques. Avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer cessera ses activités au cours de l'exercice biennal. À ce propos, le bureau de Kingston de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer sera fermé et des ressources ne seront donc plus demandées à ce titre. Toutefois, des activités supplémentaires devront être entreprises durant le prochain exercice biennal en ce qui concerne la création de la Commission des limites du plateau continental qui commencera ses travaux en 1996. En ce qui concerne le Siège, à partir de 1996, le service administratif du Bureau des affaires juridiques ne dépendra plus du Bureau du Conseiller juridique mais constituera un service indépendant au sein du département. En ce qui concerne la responsabilité de la garde, de l'enregistrement et de la publication des traités, qui incombe à l'Organisation en vertu de l'Article 102 de la Charte, les activités d'informatisation se poursuivent au maximum afin de fournir aux États Membres un accès en ligne aux informations sur les traités. À cet égard, on a proposé de demander en 1996-1997 des ressources pour la création et l'exploitation du système d'acheminement du travail RLE/SIT de la Section des traités.

**Sous-programme 1
Direction, gestion et coordination générales
des avis et services juridiques fournis
à l'Organisation des Nations Unies
dans son ensemble**

Tableau 6.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	3 632,3	3 202,9	(789,9)	(24,6)	2 413,0	132,3	2 545,3
Autres dépenses de personnel	141,1	224,4	(224,4)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	206,2	—	—	—	—	—	—
Voyages	32,1	50,0	—	—	50,0	2,3	52,3
Services contractuels	1,2	51,5	(41,5)	(80,5)	10,0	0,5	10,5
Frais généraux de fonctionnement	128,6	60,3	(31,4)	(52,0)	28,9	1,3	30,2
Fournitures et accessoires	6,9	8,3	(4,0)	(48,1)	4,3	0,3	4,6
Matériel	26,8	38,3	(21,4)	(55,8)	16,9	0,6	17,5
Total	4 175,2	3 635,7	(1 112,6)	(30,6)	2 523,1	137,3	2 660,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	570,1	1 047,4	i) Des organismes des Nations Unies Appui à des structures administratives extrabudgétaires	1 047,4
	83,8	—	ii) Des programmes extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	—
	392,0	460,2	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale de la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 045,9	1 507,6		1 047,4
Total 1) et 2)	5 221,1	5 143,3		3 707,8

Tableau 6.9

Postes nécessaires
Unité administrative : Bureau du Conseiller juridique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	3	2	—	—	1	1	4	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	10	8	—	—	2	2	12	10
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	9	5	—	—	2	2	11	7
Total	10	6	—	—	2	2	12	8
Total général	20	14	—	—	4	4	24	18

- 6.24 Le sous-programme continuera à porter principalement sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et des activités politiques de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité, les missions de bons offices du Secrétaire général et les questions relevant du Chapitre VII de la Charte.
- 6.25 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution du sous-programme, et assure la direction, la supervision et la gestion générales de toutes les activités juridiques relevant du présent chapitre du budget-programme.

Activités

 1. *Coopération internationale*

- a) Règlement des différends, missions spéciales, bons offices, établissement des faits, services de secours d'urgence et d'aide humanitaire et services juridiques :
- i) S'assurer que des mandats et des régimes juridiques appropriés sont définis pour toutes les opérations de maintien de la paix, les diverses missions de bons offices et autres missions entreprises par l'ONU; fournir des avis juridiques aux unités opérationnelles du Siège et des bureaux extérieurs; participer aux négociations avec les parties intéressées sur les instruments juridiques correspondant à ces mandats et régimes juridiques;
 - ii) Exécuter certaines tâches d'ordre juridique à la demande du Conseil de sécurité ou de ses organes subsidiaires dans le domaine de la sécurité et de la paix internationales;
 - iii) Conseiller le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires sur les ramifications juridiques des résolutions et des décisions prises en matière de paix et de sécurité, et notamment participer aux travaux des organismes compétents et fournir des avis juridiques concernant l'application des décisions;

- iv) Préparer des rapports ou des analyses à la demande du Conseil de sécurité sur des initiatives juridiques complexes et souvent novatrices;
 - v) Exercer les attributions juridiques conférées au Secrétaire général par le Statut de la Cour internationale de Justice, en ce qui concerne les élections ordinaires et extraordinaires des membres de la Cour à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité;
 - vi) Représenter le Secrétaire général dans des procédures judiciaires, y compris celles de la Cour internationale de Justice, et dans des négociations ou d'autres procédures pour le règlement de différends relevant du droit international public et auxquels l'Organisation est partie;
 - vii) Étudier et analyser certains différends d'ordre juridique (conflits territoriaux ou interprétation de traités);
 - viii) Rédiger des exposés juridiques pour le Secrétaire général, d'autres organes et organismes subsidiaires de l'ONU, en réponse aux demandes ayant trait à des questions de droit international public émanant de gouvernements et de missions de gouvernements.
- b) *Promotion des instruments juridiques.* Préparation et mise au point d'accords internationaux, d'instruments constitutifs, de règles de procédure et d'autres textes juridiques requis pour la conduite des activités opérationnelles ou institutionnelles de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec des gouvernements et/ou d'autres institutions et organisations intergouvernementales internationales.
- c) *Avis et services juridiques généraux*
- i) Fournir des avis juridiques sur des questions ayant trait à l'interprétation et à l'application de la Charte des Nations Unies, des règlements et des règles, des accords et des traités bilatéraux ou multilatéraux, des résolutions et des décisions de l'ONU, afin de garantir une pratique uniforme et cohérente du droit;
 - ii) Émettre des avis sur des questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au statut juridique de l'Organisation qui peuvent se poser dans le cadre des activités de l'ONU, ainsi que sur les relations juridiques avec les États Membres (et les missions), les États et les organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur et autres observateurs;
 - iii) Régler des questions ayant trait aux pouvoirs des représentants à l'Organisation des Nations Unies, à ses organes et organismes subsidiaires et à ses conférences, ainsi que des questions relatives à la nature et à l'étendue de la participation de diverses catégories d'entités à ces organismes.
- d) *Relations extérieures.* Réponses aux demandes de renseignements d'ordre juridique émanant d'institutions et de particuliers.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Services fonctionnels*
- i) Avis, études et analyses juridiques sur des questions spécifiques ayant trait au droit international public (par exemple, aux droits de l'homme, à l'environnement, au droit humanitaire, aux stupéfiants et au statut juridique des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales);
 - ii) Avis écrits ou oraux sur l'interprétation et l'application du règlement intérieur des organes et des organismes subsidiaires, des conférences des Nations Unies et de leurs organes préparatoires, concernant notamment le contrôle et la supervision des élections;
 - iii) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et aux conférences convoquées par l'Organisation ou parrainées par des gouvernements et des institutions internationales;

- iv) Exposés juridiques en réponse aux demandes adressées au Secrétaire général par des organisations intergouvernementales, institutions et particuliers.
- b) *Services techniques (de secrétariat)*
 - i) Services de secrétariat aux organes traitant de questions qui relèvent de la compétence du Bureau du Conseiller juridique, tels que la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale, le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif et, le cas échéant, les groupes de travail spéciaux de la Sixième Commission;
 - ii) Préparation de notes et d'exposés à l'intention des Présidents, assistance aux bureaux concernant l'organisation de leurs travaux, analyse et clarification de questions juridiques complexes, préparation de rapports et de documents.

3. *Publications*

Publication périodique. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément No 6 (vol. I) en 1996.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Aider les États, notamment par le biais du Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler judiciairement leurs différends en faisant appel à la Cour internationale de Justice, y compris en appliquant le Statut de la Cour, en assurant le service du Comité d'experts et en rendant compte au Secrétaire général et à l'Assemblée générale.
- b) *Formation de groupes (séminaires, ateliers et bourses d'études)*
 - i) Présentation de rapports et participation à des réunions, des colloques et des conférences parrainés par des organes de l'ONU, des gouvernements, des associations professionnelles ou des organisations internationales sur des questions juridiques (questions d'actualité ou problèmes constitutionnels) liées aux fonctions de l'Organisation;
 - ii) Services d'experts juridiques fournis dans le cadre de stages de formation pour diplomates, parrainés par des gouvernements ou des institutions internationales et portant sur des thèmes qui relèvent de la compétence du Bureau.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination des activités entre les départements, liaison avec des organes de l'ONU s'occupant de questions juridiques, avec des bureaux hors Siège, avec des conseillers juridiques ou des attachés de liaison juridique en mission sur le terrain ou avec d'autres unités du Secrétariat, et avec des organisations nationales et internationales qui s'occupent de questions relevant du présent chapitre du budget-programme; organisation de réunions et participation à celles-ci avec des attachés de liaison juridique et des conseillers juridiques des institutions spécialisées compétentes sur des questions d'intérêt commun.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.26 Les ressources prévues (2 413 000 dollars), qui représentent une diminution de 789 900 dollars, permettraient de financer le maintien de huit postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de six postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer un poste P-5, un poste P-3 et quatre postes d'agent des services généraux en vue de la création d'un service administratif séparé.

Autres dépenses de personnel

- 6.27 Les ressources prévues pour rémunérer le personnel temporaire et les heures supplémentaires ont été transférées au service administratif.

Voyages

- 6.28 Les ressources demandées (50 000 dollars) sont destinées à couvrir le coût des voyages que le Conseiller juridique et d'autres hauts fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques seront appelés à entreprendre à la demande du Secrétaire général pour tenir des consultations avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales, ainsi que les frais de voyage liés aux opérations de maintien de la paix et aux réunions hors Siège.

Services contractuels

- 6.29 Le montant prévu (10 000 dollars), qui accuse une diminution par rapport à l'exercice précédent, doit permettre de couvrir les frais d'impression du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément No 6* (vol. I).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.30 Le montant prévu (28 900 dollars) doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles (6 200 dollars) et les frais d'entretien du matériel de bureautique (22 700 dollars). Les ressources permettant de couvrir les dépenses de communications ont été transférées au service administratif.

Fournitures et accessoires

- 6.31 Le montant prévu (4 300 dollars) reflète le transfert de ressources au service administratif et doit permettre de couvrir le coût des fournitures d'informatique.

Matériel

- 6.32 Les ressources prévues (16 900 dollars) doivent permettre d'acheter et de remplacer du matériel de bureautique et des logiciels.

Sous-programme 2 Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	3 480,0	3 878,5	—	—	3 878,5	175,3	4 053,8
Autres dépenses de personnel	927,3	704,4	(430,2)	(61,0)	274,2	13,2	287,4
Consultants et experts	—	55,6	189,1	340,1	244,7	11,8	256,5
Services contractuels	1 197,0	1 031,7	(67,8)	(6,5)	963,9	46,5	1 010,4
Frais généraux de fonctionnement	63,4	103,4	8,3	8,0	111,7	5,2	116,9
Fournitures et accessoires	9,5	25,0	(12,4)	(49,6)	12,6	0,5	13,1
Mobilier	—	—	218,7	—	218,7	10,6	229,3
Matériel	35,1	53,9	216,4	401,4	270,3	12,9	283,2
Total	5 712,3	5 852,5	122,1	2,0	5 974,6	276,0	6 250,6

Tableau 6.11

Postes nécessaires

Unité administrative : Section des traités

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	5	5	—	—	—	—	5	5
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	—	—	—	—	6	6
Autres classes	15	15	—	—	—	—	15	15
Total	21	21	—	—	—	—	21	21
Total général	31	31	—	—	—	—	31	31

- 6.33 Les trois principales activités du sous-programme, à savoir les fonctions de dépositaire du Secrétaire général, l'enregistrement des traités et accords internationaux et la publication du *Recueil des Traités* et de son *Index cumulatif* sont des activités permanentes. On veillera tout particulièrement à ce que ces activités soient exécutées en temps voulu. De plus, des avis et une assistance juridiques en matière de traités continueront à être fournis aux États Membres et aux organisations internationales et entreprises privées qui le demandent.
- 6.34 Pendant l'exercice biennal en cours, il a été procédé à l'informatisation du contenu de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* qui peut désormais être consultée sur place en direct. Les données sont mises à jour sur une base quotidienne et on compte que la publication pourra être consultée par les États Membres et les membres de la communauté juridique et diplomatique internationale à compter de l'exercice 1996-1997.
- 6.35 On compte qu'à la fin de 1995, l'ensemble du *Recueil des traités des Nations Unies* (plus de 1 500 volumes) aura été transféré sur des disques optiques auxquels les États Membres et les autres usagers intéressés pourront également y avoir accès. Pendant l'exercice 1996-1997, on compte que les 204 volumes du *Recueil des Traités* de la Société des Nations seront également disponibles sur disque optique.
- 6.36 Le superindex informatisé de tous les traités enregistrés depuis 1946 a été établi pendant l'exercice biennal 1992-1993 à partir de la base de données du Système d'information sur les traités (SIT). Les tentatives faites en 1994 pour transférer cette base de données sur disque optique ont échoué. Le SIT, qui avait été conçu comme un système informatisé à processeur central en 1975, est maintenant démodé, peu rentable et inadapté.
- 6.37 Pour compléter le programme d'informatisation commencé en 1992 et pour remédier aux lacunes du SIT à processeur central, il est proposé d'intégrer les différents éléments des activités de la Section des traités dans un processus unique allant de la création de la base de données SIT à la publication assistée par ordinateur du *Recueil des Traités*. L'automatisation du déroulement des opérations vise surtout à saisir électroniquement tous les documents dès qu'ils sont reçus des gouvernements et à faire ensuite passer les images électroniques par les différentes étapes du traitement, tout le processus étant géré intelligemment par ordinateur. On procède actuellement à une analyse détaillée des procédures en vigueur à l'aide des ressources disponibles. En fonction des résultats de cette analyse, des propositions visant à remanier le

déroulement des opérations de la Section seront élaborées en 1995 dans la perspective de la conversion du système à processeur central pendant l'exercice 1996-1997. Toutes ces mesures devront avoir été prises avant qu'on ne puisse reprendre la publication du superindex informatisé.

Activités

1. *Coopération internationale*

a) *Services de dépositaires*

- i) Garde des originaux de 465 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce des fonctions de dépositaire en vertu de leurs clauses finales, y compris le traitement d'environ 4 000 formalités au cours de l'exercice biennal et leur notification à tous les États Membres, aux gouvernements participants et aux organisations intergouvernementales (soit 3 200 mesures (signatures, ratifications, adhésions, successions, acceptations, déclarations, réserves) et 800 circulaires concernant les traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce des fonctions de dépositaire); fourniture d'informations sur le statut des traités multilatéraux aux organisations internationales, gouvernements, unités administratives du Secrétariat et sociétés privées; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; et rectifications de celles-ci le cas échéant;
- ii) Mise à jour quotidienne de la base de données de toutes les formalités de dépôt destinée à être consultée en ligne par les États Membres et autres utilisateurs;
- iii) Enregistrement, conformément à l'Article 102 de la Charte, et traitement d'environ 5 000 nouveaux traités et accords internationaux et formalités consécutives concernant plus de 32 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat; et fourniture d'informations sur le statut des traités enregistrés à des gouvernements, organisations internationales, unités administratives du Secrétariat et sociétés privées.

- b) *Avis et services juridiques généraux.* Fourniture aux gouvernements, organisations intergouvernementales, unités administratives du Secrétariat et sociétés privées, d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement.

2. *Publications*

- a) *Publications périodiques. Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, Situation au 31 décembre 1995 (ST/Leg/Ser.E/14) et Situation au 31 décembre 1996 (ST/Leg/Ser.E/15);* 24 livraisons mensuelles bilingues (anglais et français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat (ST/Leg.A...)*; 50 volumes annuels du *Recueil des Traités* des Nations Unies; et volumes 22 et 23, en anglais et en français, de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* de l'ONU.
- b) *Supports techniques.* Création et vérification ainsi que maintien du Système d'information sur les traités des Nations Unies (SIT) qui contient des données informatisées sur tous les traités et accords internationaux, y compris les formalités consécutives s'y rapportant, enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat depuis 1946, ainsi que ceux enregistrés auprès du Secrétariat de la Société des Nations, lorsque celle-ci existait; certificats d'enregistrement ainsi que diverses sorties imprimées établis à la demande de gouvernements, d'organisations internationales, d'unités administratives du Secrétariat et de sociétés privées; traitement d'environ 250 demandes de renseignements détaillés sur des questions concernant les fonctions de dépositaire.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.38 Le montant prévu (3 878 500 dollars), qui correspond à la base de ressources, devrait permettre de maintenir 10 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 6.39 Le montant de 274 200 dollars, qui laisse apparaître une diminution de 430 200 dollars, devrait permettre d'engager du personnel temporaire (251 500 dollars) et de couvrir le coût des heures supplémentaires (22 700 dollars) nécessaires pour faire face à l'augmentation du volume des activités en matière de traités. Le solde (693 400 dollars) sera affecté (comme il est expliqué ci-dessus) à l'installation du système de déroulement des opérations relatives au RLE/SIT.

Consultants et experts

- 6.40 Le montant de 244 700 dollars, comprenant une augmentation de 189 100 dollars, devrait permettre de couvrir le coût des services de consultants nécessaires pour l'installation mentionnée ci-dessus du système de déroulement des opérations relatives au RLE/SIT. Les ressources devraient couvrir le coût des services d'experts et de l'assistance technique nécessaires pendant la phase de mise au point du système, la conversion des fichiers sur papier et l'appui nécessaire pendant la phase d'exécution.

Services contractuels

- 6.41 Le montant prévu (963 900 dollars) se répartit comme suit :
- Un montant de 26 300 dollars pour appuyer le remplacement de la préparation de copie manuelle du *Recueil des Traités* par sa publication assistée par ordinateur à la Section des traités et l'utilisation du nouveau système RLE/SIT;
 - Un montant de 933 700 dollars pour les travaux contractuels d'impression de 90 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de quatre volumes de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* ainsi que les travaux contractuels de reliure de quatre volumes des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*;
 - Un montant de 3 900 dollars pour acheter et louer le logiciel nécessaire pour exploiter le programme des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.42 Les ressources prévues (111 700 dollars) se répartissent comme suit : a) 38 400 dollars pour la location et l'entretien de matériel de traitement de l'information, b) 6 800 dollars pour les communications et c) 66 500 pour l'entretien du matériel de bureautique, dont 40 ordinateurs individuels, 2 serveurs, 1 chargeur automatique de disques optiques et 1 lecteur optique.

Fournitures et accessoires

- 6.43 Le montant prévu (12 600 dollars) doit permettre d'acheter des bandes de réserve, des disques optiques de réserve et des fournitures pour imprimante.

Mobilier

- 6.44 Un montant de 218 700 dollars est demandé pour la première fois pour acheter du mobilier et des accessoires à l'occasion de la réorganisation du lieu de travail et de la mise en place de postes de travail modulaires où seront installés les ordinateurs à disque optique qui permettront d'utiliser l'espace de rangement plus efficacement.

Matériel

- 6.45 Un montant de 270 300 dollars (représentant une augmentation de 216 400 dollars) est demandé pour l'achat et le remplacement du matériel de bureautique et les logiciels nécessaires pour exploiter le système de déroulement des opérations relatives au RLE/SIT. Les ressources demandées sous cette rubrique

permettraient d'acheter un serveur RLE pour appuyer la base de données demandée, un lecteur optique haut de gamme comportant un dispositif d'alimentation feuille à feuille pour saisir les images des instruments juridiques dès leur arrivée à la Section des traités, une imprimante de haute qualité pour produire des épreuves prêtes à la photo des pages des volumes du *Recueil des Traités* qui peuvent être traitées à la Section des traités, ainsi que des logiciels de gestion de bases de données pour gérer le flux de données au moyen des logiciels de reconnaissance optique de caractères de la Section de façon à transformer les images lues en texte exploitable sur machine et des logiciels d'édition électronique Interleaf pour que la reproduction de certaines parties des volumes du *Recueil des Traités* puisse être effectuée dans la Section.

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Tableau 6.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 583,3	3 437,2	—	—	3 437,2	200,8	3 638,0
Autres dépenses de personnel	31,2	6,4	—	—	6,4	0,3	6,7
Consultants et experts	0,7	—	—	—	—	—	—
Voyages	21,5	16,2	—	—	16,2	0,8	17,0
Services contractuels	193,3	129,0	(19,0)	(14,7)	110,0	5,3	115,3
Frais généraux de fonctionnement	21,4	23,7	—	—	23,7	1,0	24,7
Fournitures et accessoires	6,8	6,7	(6,7)	(100,0)	—	—	—
Matériel	11,3	20,6	(3,0)	(14,5)	17,6	0,8	18,4
Bourses, subventions et contributions	317,4	341,6	—	—	341,6	16,6	358,2
Total	3 186,9	3 981,4	(28,7)	(0,7)	3 952,7	225,6	4 178,3

Tableau 6.12 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) D'autres organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	107,1	104,1	b) Activités de fond :	187,8
			Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	
	4,9	8,7	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence commémorative Gilberto Amado	9,7
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	112,0	112,8		197,5
Total 1) et 2)	3 298,9	4 094,2		4 375,8

Tableau 6.13

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la codification

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	6	6	—	—	—	—	6	6
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	14	14	—	—	—	—	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	21	21	—	—	—	—	21	21

6.46 Au cours du prochain exercice biennal, les activités continueront à privilégier les quatre principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international (1990-1999), à savoir promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international, notamment en encourageant l'adhésion aux conventions internationales, en renforçant la protection de la sécurité et de la sûreté des missions et des représentants consulaires et diplomatiques, en étudiant la question d'une cour criminelle internationale, en élaborant un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et en renforçant la coopération internationale en vue d'éliminer le terrorisme international; encourager le développement progressif et la codification du droit international en formulant des règles ou des directives sur des sujets comme les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens et le droit relatif aux utilisations des

cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation; promouvoir des moyens de règlement pacifique des différends entre États grâce notamment à l'établissement d'un service de règlement des différends offrant ses services spontanément ou sur demande dès qu'un différend surgit; et encourager l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international grâce à des publications sur le droit international, à l'organisation de séminaires et à l'octroi de bourses.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coordination, conformément au paragraphe 4 de la résolution 49/50 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, des activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international par les organisations internationales oeuvrant dans le domaine du droit international.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports présentés à l'Assemblée générale sur les sujets suivants : Décennie des Nations Unies pour le droit international; protection des missions diplomatiques et consulaires; terrorisme international; immunités juridictionnelles des États et de leurs biens; Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; et sur d'autres sujets à la demande de l'Assemblée. Préparation d'un résumé thématique des débats de la Sixième Commission à l'intention de la Commission du droit international et assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission pour la préparation de rapports sur des sujets tels que la responsabilité des États en ce qui concerne les actes internationalement illicites; la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international; le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité; le droit et la pratique concernant les réserves aux traités; et la succession d'États pour les questions de nationalité.
- b) *Services fonctionnels.* Deux sessions de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et de ses groupes de travail; deux sessions du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation; deux sessions de la Commission du droit international; une session du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; et une conférence de plénipotentiaires sur la codification que l'Assemblée générale pourra décider de convoquer au cours de l'exercice biennal pour examiner le projet définitif adopté par la Commission du droit international sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.

3. *Publications*

Publications périodiques. Quatre volumes de l'*Annuaire de la Commission du droit international*; deux livraisons de l'*Annuaire juridique*; volumes 22 et 23 de la *Série législative* et volume XXII du *Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies*.

4. *Supports et services d'information*

Brochures, plaquettes, résumés analytiques, panneaux muraux, dossiers d'information; versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe des *Travaux de la Commission du droit international*, 5e édition.

5. *Activités opérationnelles*

Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études). Trente-deux bourses d'études et 50 subventions pour frais de voyage dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.47 Le montant prévu (3 437 200 dollars, qui correspond à la base de ressources) couvrirait le coût du maintien de 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 7 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 6.48 Un montant de 6 400 dollars, qui correspond à la base de ressources, est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires de la Division de la codification.

Voyages

- 6.49 Le montant prévu (16 200 dollars), qui correspond à la base de ressources, couvrirait les frais de voyage du personnel participant à des réunions et à des conférences d'organes de l'ONU et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes régionaux avec lesquels la Commission du droit international entretient des relations officielles. Les réunions et conférences tenues hors Siège ont été prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution sur le statut de la Commission (résolution 174 (II) du 21 novembre 1947).

Services contractuels

- 6.50 Le montant prévu (110 000 dollars) correspond aux travaux contractuels d'impression de deux volumes de l'*Annuaire juridique*, de deux volumes de la *Série législative* et d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.51 Le montant prévu (23 700 dollars), qui correspond à la base de ressources, permettra de couvrir les frais de communications (3 800 dollars) et l'entretien du matériel de bureautique (19 900 dollars).

Matériel

- 6.52 Un montant de 17 600 dollars est prévu pour couvrir l'achat de matériel de bureautique (11 200 dollars), dont deux ordinateurs individuels, trois imprimantes Laserjet et des logiciels, ainsi que pour remplacer quatre ordinateurs de table et trois imprimantes à jet d'encre (6 400 dollars).

Sous-programme 4
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies

Tableau 6.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 586,8	2 853,3	87,8	3,0	2 941,1	178,1	3 119,2
Autres dépenses de personnel	2,9	33,1	—	—	33,1	1,4	34,5
Consultants et experts	24,7	62,4	(6,1)	(9,7)	56,3	2,4	58,7
Voyages	—	8,8	(0,8)	(9,0)	8,0	0,4	8,4
Services contractuels	17,2	195,7	(63,7)	(32,5)	132,0	6,4	138,4
Frais généraux de fonctionnement	32,8	33,8	—	—	33,8	1,6	35,4
Fournitures et accessoires	8,3	7,3	—	—	7,3	0,4	7,7
Matériel	18,1	44,3	(14,1)	(31,8)	30,2	1,6	31,8
Total	2 690,8	3 238,7	3,1	0,1	3 241,8	192,3	3 434,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	925,5	1 627,0	Structures administratives financées	
			par des fonds extrabudgétaires	1 505,7
		635,1	ii) Des programmes extrabudgétaires	
	—	—	Opérations de maintien de la paix	635,1
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	925,5	2 262,1		2 140,8
Total 1) et 2)	3 616,3	5 500,8		5 574,9

Tableau 6.15

Postes nécessaires

Unité administrative : Division des questions juridiques générales

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	1	1	2	2
P-5	4	4	—	—	2	2	6	6
P-4/3	5	6	—	—	3	2	8	8
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
Total	11	12	—	—	8	7	19	19
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	5	—	—	4	4	9	9
Total	5	5	—	—	4	4	9	9
Total général	16	17	—	—	12	11	28	28

- 6.53 Des services juridiques (rédaction et interprétation de divers instruments juridiques; rédaction de mémoires; éclaircissements de mandats, négociations juridiques; représentation et autres formes d'assistance juridique) seront fournis à l'Organisation et à ses organes afin notamment de faire observer le droit administratif de l'Organisation, de faire respecter ses droits et de la défendre en cas de litige. L'accent est mis sur la fourniture d'un appui juridique aux missions de maintien de la paix, d'observation et de bons offices ainsi qu'aux missions humanitaires et autres de l'Organisation.

Activités

Coopération internationale

Avis et services juridiques généraux. Avis et assistance juridiques concernant les accords, les contrats, les baux, les assurances, les droits d'auteur et les impôts; réduction au minimum du contentieux de l'Organisation et défense de ses droits, notamment en assurant sa représentation devant les instances judiciaires ou arbitrales; assistance pour le développement du droit administratif de l'Organisation et avis juridiques sur les questions y relatives, y compris les questions financières de personnel et de pension; représentation du Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies et fourniture de services juridiques dans le cadre des affaires portées devant le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif; et autres services juridiques généraux fournis aux organes de délibération et d'exécution et aux secrétariats des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.54 Le montant prévu (2 941 100 dollars, soit un accroissement de 87 800 dollars) permettra de maintenir 11 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 5 postes d'agent des services généraux, et de créer 1 poste d'administrateur de la classe P-3. La création de ce dernier poste est proposée pour faire face à l'augmentation du volume de travail découlant de l'accroissement de la demande de services juridiques, en particulier dans les domaines du droit commercial et du droit administratif.

Autres dépenses de personnel

- 6.55 Les ressources demandées (33 100 dollars), dont le montant est inchangé, permettront d'engager des juristes à titre temporaire pendant les périodes de pointe, notamment pour faire face aux demandes imprévues émanant du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale (27 200 dollars), et de rémunérer les heures supplémentaires (5 900 dollars).

Consultants et experts

- 6.56 Les ressources prévues (56 300 dollars), en diminution de 6 100 dollars, sont destinées à couvrir le coût des services de consultants nécessaires pour des activités pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences spécialisées voulues, comme l'interprétation de lois nationales, de contrats et de baux, et pour des sujets très techniques ou la fourniture d'avis juridiques sur des questions financières spécialisées.

Voyages

- 6.57 On estime qu'un montant de 8 000 dollars (soit une diminution de 800 dollars) sera nécessaire pour couvrir les frais de voyage entraînés par les consultations avec des fonctionnaires dans d'autres lieux d'affectation, la négociation et la préparation des demandes et accords, la représentation devant les instances judiciaires ou arbitrales, la fourniture de services juridiques à des conférences, organes et secrétariats des Nations Unies, la préparation des dossiers concernant l'interprétation d'accords ou le règlement de différends et la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies à ses sessions de Genève.

Services contractuels

- 6.58 Le montant prévu (132 000 dollars) servira à payer les droits d'abonnement et d'utilisation des bases de données WESTLAW et LEXIS qui donnent accès à la documentation juridique de certains États et à la documentation juridique internationale ainsi qu'aux jugements du Tribunal administratif.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.59 Les ressources demandées (33 800 dollars), dont le montant est inchangé, couvriront le coût des communications (9 600 dollars) et de l'entretien du matériel de bureautique (24 200 dollars).

Fournitures et accessoires

- 6.60 Le montant de 7 300 dollars prévu pour l'achat de fournitures informatiques est inchangé.

Matériel

- 6.61 Les ressources prévues (30 200 dollars) serviront à acheter du matériel de bureautique (11 200 dollars) et à remplacer ou moderniser le matériel informatique de la Division (19 000 dollars).

Sous programme 5 Harmonisation et unification progressives du droit commercial et international

Tableau 6.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 513,3	2 910,0	—	—	2 910,0	319,7	3 229,7
Autres dépenses de personnel	7,1	8,2	—	—	8,2	0,8	9,0
Consultants et experts	71,6	112,7	(11,1)	(9,8)	101,6	8,9	110,5
Voyages	52,7	64,3	—	—	64,3	5,9	70,2
Matériel	36,2	64,2	(39,0)	(60,7)	25,2	2,2	27,4
Total	2 680,9	3 159,4	(50,1)	(1,5)	3 109,3	337,5	3 446,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	222,5	193,0	Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	193,0
	—	—	Fonds de contributions volontaires pour le financement des frais de voyage des représentants de pays en développement Membres de l'ONU	—
	—	—	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
	186,0	186,0	c) Projets opérationnels :	
			Sources bilatérales	—
Total	408,5	379,0		203,0
Total 1) et 2)	3 089,4	3 538,4		3 649,8

Tableau 6.17

Postes nécessaires
Unité administrative : Service du droit commercial international

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	7	7	—	—	1	—	8	7
Total	10	10	—	—	1	—	11	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	17	17	—	—	1	—	18	17

- 6.62 L'objectif de ce sous-programme est de mettre au point des instruments qui facilitent le commerce international et tiennent compte des nouvelles pratiques commerciales. On continuera d'élaborer des textes juridiques aux fins de l'unification et de l'harmonisation du commerce international. Les activités de formation et d'assistance resteront axées sur les échanges de données informatisées, qui se développent dans les activités commerciales, et sur les besoins particuliers des pays en développement. Pour l'exécution de ce sous-programme, le Secrétariat reçoit des directives de la CNUDCI, à laquelle il fournit des services fonctionnels.

Activités
1. Coopération internationale

- a) *Promotion d'instruments juridiques.* Missions auprès d'organes législatifs nationaux pour les aider à appliquer les instruments de la CNUDCI et à rédiger des textes de loi ou les projets de règlement d'organes non gouvernementaux, comme les centres d'arbitrage et les entités qui passent les marchés; réunions d'information sur les caractéristiques et les avantages des instruments de la CNUDCI, organisées à l'intention de fonctionnaires nationaux, en particulier les fonctionnaires de pays en développement ou de pays nouvellement indépendants engagés dans une réforme de leur économie (pays en transition); séminaires à l'intention des utilisateurs des instruments de la CNUDCI; création puis mise à jour régulière d'un panneau d'affichage électronique sur les textes juridiques de la CNUDCI, accessible par Internet; mise à jour de la base de données contenant les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux concernant des instruments de la CNUDCI (Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI — CLOUT), publications de sommaires des décisions de ces instances et suivi des tendances qui s'en dégagent quant à leurs pratiques.
- b) *Relations extérieures.* Coordination des travaux de différents organismes faisant partie ou non du système des Nations Unies, cette activité consistant à établir des rapports à la Commission sur les travaux des organismes en question, à participer aux réunions d'organisations internationales et à maintenir avec celles-ci des liens étroits, notamment avec l'OEA, l'OCDE, la Zone d'échanges préférentiels pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), le Comité consultatif juridique afro-asiatique et le Conseil de coopération économique du Pacifique. Le dernier rapport sur

les activités des organisations internationales, qui porte la cote A/CN.9/380, décrit les travaux de 27 organisations sur des sujets touchant le droit commercial international.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation*. Rapport à l'Assemblée générale sur les travaux des vingt-neuvième et trentième sessions de la Commission; rapport à la CNUDCI (12 au plus) sur les travaux de ses groupes de travail intergouvernementaux et 10 rapports au plus sur des sujets devant être examinés par la Commission et sélectionnés par elle; un rapport annuel sur les projets de formation et d'assistance, l'état et la promotion des textes de la CNUDCI, la coordination des activités d'autres organisations et la bibliographie des ouvrages et articles relatifs aux activités de la CNUDCI; rapports (4 au plus) au Groupe de travail sur les pratiques en matière de contrats internationaux; rapports (4 au plus) au Groupe de travail sur le nouvel ordre économique international et au Groupe de travail sur les échanges de données informatisées.
- b) *Services fonctionnels*. Deux sessions de la Sixième Commission de l'Assemblée générale; deux sessions de la CNUDCI; quatre sessions du Groupe de travail sur les échanges de données informatisées; quatre sessions du Groupe de travail sur les pratiques en matière de contrats internationaux; et quatre sessions du Groupe de travail sur le nouvel ordre économique international.
- c) *Réunions de groupes d'experts et travaux préparatoires connexes*. Deux réunions du Groupe spécial d'experts sur les échanges de données informatisées (concernant les questions juridiques non résolues dans le droit relatif à ces échanges); deux réunions du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les pratiques en matière de contrats internationaux (concernant les questions juridiques non résolues posées par ces pratiques); deux réunions du Groupe spécial d'experts du nouvel ordre économique international (concernant les questions de droit commercial international présentant un intérêt particulier pour les pays en développement).

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques*. Volumes 26 et 27 de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*; livre sur la CNUDCI, deuxième édition; *Registre des textes des conventions et autres instruments*, volume III; réimpression de l'*Annuaire de la CNUDCI*, volumes I (1968-1970), VII (1976), VIII (1977), X (1979) et XVII (1986).
- b) *Publications isolées*. Loi type sur certains aspects juridiques de l'échange de données informatisées et des moyens connexes de communication des données (y compris le Guide pour l'incorporation dans le droit interne de la Loi type); Guide des conférences préparatoires : notes sur la planification de la procédure arbitrale; coopération judiciaire dans les affaires d'insolvabilité transnationale; brochure sur la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958); ouvrage sur le matériel didactique recommandé pour l'enseignement du droit commercial; Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI (CLOUT), volume I : sommaires relatifs à la Loi type sur l'arbitrage, 1992-1996; volume 2 : sommaires relatifs à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente et la prescription, 1992-1996, et volume 3 : sommaires des décisions interprétant les Règles de Hambourg, 1992-1996; réimpression de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises; Règlement d'arbitrage de la CNUDCI; Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles; Guide juridique de la CNUDCI pour les opérations internationales d'échanges compensés; Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international; documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (Hambourg, 1978); Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974); Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international (Vienne, 1991); brochure sur la Convention relative aux garanties bancaires (avec une introduction); Guide pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales visées par la Convention de New York de 1958; Loi uniforme sur les titres électroniques (y compris le guide pour son incorporation dans le droit interne); Accès et reconnaissance dans les affaires d'insolvabilité transnationale; réimpression de la

Loi type sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services et du guide pour son incorporation dans le droit interne, du Règlement de conciliation de la CNUDCI, de la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg), de la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux et de la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux.

4. *Supports et services d'information*

On cherchera à promouvoir les résultats des travaux de la Commission auprès d'un public beaucoup plus large que celui des législateurs. Les activités seront diverses : conférences destinées à des groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit à Vienne et dans d'autres villes, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires, ou des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales (24 par an environ); envoi de documents à des publics ciblés; établissement de contacts avec des organismes nationaux ou internationaux disposés à promouvoir les instruments de la CNUDCI; publication de communiqués de presse; participation de représentants du Service, en tant que modérateurs et arbitres au débat annuel organisé à Vienne et à des manifestations analogues.

5. *Activités opérationnelles*

Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études). Un colloque de cinq jours sur le droit commercial international à Vienne (1997); une trentaine de séminaires ou d'ateliers organisés dans différents pays en développement à l'intention de fonctionnaires, de juges, d'universitaires et de praticiens pour leur faire connaître les instruments établis par la Commission.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination des activités menées par des organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, le Centre du commerce international CNUCED/GATT, la Banque mondiale, le Comité des services de la CNUCED, le Groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international de la Commission économique pour l'Europe et les commissions régionales.

7. *Services de conférence*

Services de bibliothèque : gestion de la bibliothèque de droit de la CNUDCI.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.63 Les ressources demandées (2 910 000 dollars), dont le montant est inchangé, couvriront le coût des postes permanents, soit 10 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 6.64 Les ressources demandées (8 200 dollars), dont le montant est inchangé, serviront à rémunérer les heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 6.65 Les ressources prévues (101 600 dollars) permettront de s'assurer les services de consultants et d'experts pour l'élaboration de deux rapports à présenter à la CNUDCI (l'un sur les pratiques en matière de contrats internationaux, l'autre sur les échanges de données informatisées) (29 400 dollars); et d'organiser six réunions d'un groupe spécial d'experts chargé d'étudier les incidences juridiques de diverses questions, dont les pratiques en matière de contrats internationaux et le nouvel ordre économique international.

Voyages

- 6.66 Les ressources demandées (64 300 dollars), dont le montant est inchangé, couvriront les frais de voyage des fonctionnaires qui assisteront à des réunions d'autres organisations ayant un rapport direct avec les travaux de la CNUDCI, celle-ci étant le principal organe juridique chargé de coordonner les travaux des

organisations internationales s'occupant du droit commercial international; les frais de voyage des fonctionnaires fournissant un appui fonctionnel à des séminaires régionaux; et les frais de voyage encourus pour la promotion de l'incorporation des textes élaborés par la CNUDCI dans les législations nationales.

Matériel

- 6.67 Le montant prévu (25 200 dollars) permettra d'acheter trois nouveaux ordinateurs personnels, une imprimante à laser, un scanner à plat équipé d'un introducteur feuille à feuille, une unité de disques pour serveur et des logiciels; il servira aussi à remplacer du matériel de bureautique et des logiciels.

2. Droit de la mer et affaires maritimes

Tableau 6.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 850,1	6 502,7	(746,2)	(11,4)	5 756,5	331,8	6 088,3
Autres dépenses de personnel	81,2	2,5	(2,4)	(96,0)	0,1	—	0,1
Consultants et experts	117,0	297,3	(28,6)	(9,6)	268,7	12,9	281,6
Voyages	411,1	210,2	(62,7)	(29,8)	147,5	6,7	154,2
Services contractuels	37,0	80,6	(11,0)	(13,6)	69,6	3,5	73,1
Frais généraux de fonctionnement	739,5	550,1	(545,1)	(99,0)	5,0	0,2	5,2
Fournitures et accessoires	57,4	37,5	(21,9)	(58,4)	15,6	0,9	16,5
Matériel	22,4	283,6	(40,7)	(14,3)	242,9	11,8	254,7
Total	6 315,7	7 964,5	(1 458,6)	(18,3)	6 505,9	367,8	6 873,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			Programme d'assistance des Nations	
			Unies aux fins de l'enseignement, de	
			l'étude, de la diffusion et d'une	
			compréhension plus large du droit	
			international : bourses d'études	
	53,3	42,0	financées par la Fondation Hamilton	40,0
			Shirley Amerasinghe	
			Fonds d'affectation spéciale pour	
			certains aspects de l'application de la	
	4,1	—	Convention des Nations Unies sur le	—
			droit de la mer	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui	
			aux pays en développement :	
			participation à la Conférence des	
			Nations Unies sur les stocks	
	20,3	129,6	chevauchants et les stocks de poissons	—
			grands migrateurs	
			Compte spécial pour la Commission	
			préparatoire de l'Autorité	
			internationale des fonds marins et du	
			Tribunal international du droit de la	
	32,5	120,5	mer relatif aux droits d'enregistrement	—
			des investisseurs pionniers	
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	110,2	292,1		40,0
Total 1) et 2)	6 425,9	8 256,6		6 913,7

Tableau 6.19

Postes nécessaires

Unité administrative : Division des affaires maritimes et du droit de la mer

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	3	—	—	—	—	4	3
P-5	5	6	—	—	—	—	5	6
P-4/3	7	8	—	—	—	—	7	8
P-2/1	6	5	—	—	—	—	6	5
Total	23	23	—	—	—	—	23	23
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	13	—	—	—	—	14	13
Total	14	13	—	—	—	—	14	13
Total général	37	36	—	—	—	—	37	36

Vue d'ensemble

- 6.68 Le programme d'activité décrit dans le présent chapitre suit la stratégie exposée dans le programme 10 du plan à moyen terme. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'adoption par l'Assemblée générale de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention en 1994 (résolution 48/263), le programme d'activité vise à faciliter leur mise en oeuvre en assurant une transition sans heurt et en conciliant les responsabilités confiées au Secrétaire général au moment de l'adoption de la Convention et celles qui sont les siennes du fait qu'elle est entrée en vigueur.
- 6.69 L'objectif général du programme est de promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cet effet, l'on s'emploiera à renforcer le régime juridique international des mers et des océans établi par la Convention par des activités tant orientées vers une acceptation aussi large que possible de la Convention et de l'Accord et leur application uniforme, cohérente et rationnelle qu'axées sur l'assistance et la prestation de services consultatifs aux États afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti du nouveau régime international en fonction des droits et obligations qui en découlent.
- 6.70 Conformément au mandat confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/28 du 6 décembre 1994, l'on s'attachera essentiellement à fournir aux États des informations, des conseils et une assistance coordonnés, par le biais de l'examen, de l'analyse et du suivi des faits nouveaux intervenus dans les domaines du droit de la mer et des affaires maritimes; de la fourniture de services — y compris des services de depositaire, des services consultatifs et des stages de formation — afin de les aider à appliquer la Convention, à créer et à renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires pour mettre en oeuvre le nouveau régime juridique dans le cadre d'une action nationale, sous-régionale, régionale et mondiale; l'on s'emploiera ainsi à faciliter le règlement pacifique des différends et à mettre en place la Commission des limites du plateau continental et à en assurer le service.

- 6.71 La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer cesseront d'exister à l'issue de la première session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, en août 1995. En conséquence, il n'est pas prévu, pour l'exercice biennal 1996-1997, d'activités au titre de la Commission préparatoire. Le bureau de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, installé à Kingston, sera liquidé et les fonds correspondants ne seront plus nécessaires.

Sous-programme 1
Promotion de l'application uniforme et cohérente
de la Convention des Nations Unies sur le droit
de la mer et fourniture de services consultatifs
et d'informations aux États

- 6.72 Du fait de l'entrée en vigueur de la Convention et conformément aux activités prescrites par la résolution 49/28, adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, le sous-programme visera à faciliter une acceptation aussi large que possible de la Convention et de l'Accord et leur application rationnelle. L'on aidera les États Membres à mieux appréhender les dispositions de la Convention, à les appliquer et à faire face aux incidences de leur entrée en vigueur. Un système centralisé de banques de données intégrées, concernant notamment les politiques et la législation maritimes, sera élaboré pour répondre à leurs besoins en matière de conseils et d'informations. La prestation de conseils juridiques d'ordre général et d'autres services consultatifs sera renforcée, tout comme la diffusion de l'information relative aux faits nouveaux intervenus aux plans national, régional et international dans ces domaines. Les services de depositaires prévus dans la Convention seront eux aussi étoffés. Le règlement pacifique des différends, comme stipulé par la Convention, sera également facilité.

Activités

1. *Coopération internationale*
 - a) *Règlement des différends, missions particulières, missions de bons offices et études documentaires.* Prestation de services consultatifs et d'une aide aux États en vue du règlement des différends et, à cet effet, administration des procédures de conciliation et d'arbitrage, que l'on s'efforcera, comme le veut la Convention, de favoriser; et surveillance des zones de conflit potentielles.
 - b) *Promotion des instruments juridiques.* Favoriser l'acceptation universelle de la Convention et de l'Accord, leur application uniforme, cohérente et rationnelle et, à cet effet, notamment, suivre leur mise en oeuvre et diffuser l'information; recueillir, compiler et diffuser des informations sur les traités multilatéraux et bilatéraux et sur d'autres instruments juridiques, ainsi que sur les législations nationales et les décisions pertinentes rendues par les tribunaux nationaux et internationaux; prêter des conseils et fournir des informations, de manière coordonnée, pour ce qui touche la législation et les politiques maritimes, grâce à l'élaboration, en coopération avec les organisations internationales concernées, d'un système centralisé de banques de données intégrées; et mettre en place un système de communication d'informations d'intérêt général aux États et aux organismes et organisations internationaux intéressés.
 - c) *Services de depositaires.* Maintenance et extension, comme le veut la Convention, des installations requises pour le dépôt, par les États, de cartes, graphiques et coordonnées géographiques relatifs aux zones maritimes nationales et administration du système nécessaire à leur enregistrement et diffusion, y compris un système cartographique; diffusion, en tant que de besoin, desdites informations.
 - d) *Avis et services juridiques de caractère général.* Sur demande des États et organismes, analyse et recherche juridiques ainsi que services consultatifs et assistance juridique concernant le droit de la mer et les affaires maritimes.

2. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Sept rapports à l'Assemblée générale : deux sur les faits nouveaux relatifs à l'application de la Convention et autres faits concernant les affaires maritimes et le droit de la mer, y compris le règlement pacifique des différends; quatre sur des aspects spécifiques d'intérêt actuel; et un sur l'incidence de l'entrée en vigueur de la Convention sur les programmes et instruments mis en oeuvre ou prévus par les organismes des Nations Unies.

3. Publications

- a) *Publications périodiques.* Deux numéros de la publication intitulée *Bibliography of the Law of the Sea*; six numéros du *Bulletin du droit de la mer*; deux numéros de *La pratique des États*.
- b) *Publications non périodiques.* Une édition en un seul volume de la Convention et de l'Accord; et un guide de la Convention.
- c) *Supports techniques.* Fourniture d'informations et de données spécialisées sur support informatique relatives à l'état d'avancement de l'application de la Convention et de l'Accord, des traités multilatéraux et bilatéraux et d'autres instruments juridiques, ainsi que de la législation nationale; bulletin périodique sur les tendances actuelles en la matière.

4. Supports et services d'information

Élaboration et diffusion de documents à but promotionnel et didactique relatifs à la Convention et appui aux activités menées par des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement en vue de promouvoir l'application de la Convention.

5. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Services consultatifs aux États, notamment pour ce qui touche les questions relatives à la ratification et à l'application de la Convention et de l'Accord, la réforme de la législation nationale en fonction des dispositions de la Convention et la formulation de règles et réglementations en vue de son application; et prestation de conseils en vue de l'application uniforme et cohérente de la Convention par le biais de la participation à des réunions et à des conférences.
- b) *Formation de groupe, y compris l'organisation de séminaires et d'ateliers et l'octroi de bourses.* Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer; un stage sur la Convention, les instruments internationaux connexes et l'harmonisation de la législation nationale maritime; octroi de deux bourses d'études sur le droit de la mer, financées par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe.

6. Services de conférence

Services de bibliothèque. Gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence sur le droit de la mer et de la base de données bibliographiques.

Sous-programme 2

Fourniture d'une assistance aux États pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer

- 6.73 Compte tenu des droits et obligations découlant de l'entrée en vigueur de la Convention, l'on aidera les États Membres, et particulièrement les pays en développement, à appliquer la Convention et à développer et renforcer leurs capacités afin qu'ils tirent le meilleur parti du régime juridique établi par la Convention. Des services consultatifs et de formation seront fournis à cet effet. En ce qui concerne le développement durable des ressources marines dans le cadre du nouveau régime juridique, l'on répondra en priorité aux

besoins des États en matière d'informations et de données spécialisées leur permettant d'élaborer, à l'échelon national, sous-régional ou régional, des systèmes informatiques intégrés sur les zones maritimes placées sous une juridiction nationale et de mettre en place le cadre juridique approprié.

Activités

1. *Coopération internationale*

Promotion des instruments juridiques. Services consultatifs et assistance aux États dans les efforts qu'ils déploient pour définir un cadre juridique approprié et coopérer, au niveau sous-régional et régional, au développement durable des ressources marines et au respect des obligations que leur font la Convention et les instruments y relatifs.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires. Une session d'un organe subsidiaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO; deux réunions du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers et une réunion de chacun de ses groupes de travail; une réunion du Groupe d'experts sur les sciences de la mer et les ressources non biologiques (ONU/COI); deux sessions du Comité consultatif chargé de la publication *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* (ONU/COI/FAO/PNUF); et une réunion d'experts sur les informations et données spécialisées nécessaires aux États pour élaborer, aux niveaux national, sous-régional ou régional, des systèmes intégrés d'information sur les zones maritimes placées sous une juridiction nationale en vue du développement durable des ressources marines dans le cadre du nouveau régime juridique international.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Un guide des informations et données spécialisées nécessaires pour développer, aux niveaux national, sous-régional ou régional, des systèmes d'information intégrés en vue du développement durable des ressources marines placées sous une juridiction nationale dans le cadre du régime juridique international des océans.
- b) *Publications non périodiques.* En coopération avec les organisations concernées, un rapport sur les services d'information dans les pays en développement et leur exploitation en vue d'assurer le développement durable des ressources marines placées sous une juridiction nationale et de tirer parti des avantages qui découlent du régime juridique international des océans; un rapport sur les modalités nécessaires à la mise en place d'un cadre législatif permettant aux États d'assurer la mise en valeur durable des ressources marines placées sous juridiction nationale et de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et des instruments y relatifs; et deux rapports du Groupe d'experts mixtes chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers.
- c) *Supports techniques.* Notes de synthèse qui seront incorporées à la publication mensuelle interinstitutions intitulée *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts*.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. Services consultatifs aux États pour les aider à analyser les incidences de l'entrée en vigueur de la Convention, compte tenu des droits et obligations qui en découlent, et à exploiter et renforcer leurs capacités afin qu'ils tirent le meilleur parti du régime juridique établi par la Convention; services consultatifs aux États pour leur permettre d'exécuter des activités et des programmes tenant spécifiquement compte de l'incidence de l'entrée en vigueur de la Convention; et conseils aux États pour les aider à tirer le meilleur avantage possible des dispositions de la Convention en participant à des réunions et à des conférences.

Sous-programme 3

Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes dans le cadre de la Convention

- 6.74 Le Bureau s'occupera des répercussions que l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a sur les instruments et les programmes connexes, existant ou à l'état de projet dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'on s'attachera à faire en sorte que les organismes des Nations Unies coopèrent dûment à la réalisation du programme d'activités relatif au droit de la mer et aux affaires maritimes, comme prescrit dans la résolution 49/28 de l'Assemblée générale. Les activités d'harmonisation et de liaison, ainsi que les services consultatifs, serviront essentiellement à aider les organisations internationales à évaluer les répercussions de l'entrée en vigueur de la Convention dans leurs domaines de compétence respectifs, et à déterminer les mesures supplémentaires qu'il y aurait lieu éventuellement de prendre à la suite de cette entrée en vigueur, afin que l'application des dispositions de la Convention soit assurée dans l'ensemble du système des Nations Unies de manière uniforme, cohérente et coordonnée.

Activités

1. *Coopération internationale*

Avis et services juridiques de caractère général. Travaux de recherche et d'analyse juridiques, avis et services juridiques concernant le droit de la mer et les affaires maritimes, à la demande du Secrétaire général, des services du Secrétariat, d'autres organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations, mondiales, régionales, sous-régionales ou non gouvernementales.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Concours à l'élaboration de documents relatifs au chapitre 17 du programme Action 21 (Protection des océans et de toutes les mers — y compris les mers fermées et demi-fermées — et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques), destinés à l'Assemblée générale et à la Commission du développement durable; documentation destinée aux conférences des parties aux conventions mondiales et régionales connexes; études, rapports et notes d'information sur des questions liées au droit de la mer et aux affaires maritimes, à l'occasion des sessions d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts du système des Nations Unies.
- b) *Services fonctionnels.* Participation au service de la session de 1996 de la Commission du développement durable concernant le chapitre 17 d'Action 21 et aux réunions intergouvernementales convoquées à ce titre; participation au service des conférences des parties aux conventions mondiales et régionales connexes.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Publication périodique d'un choix de documents relatifs au droit de la mer établis par des organismes ayant des activités dans le secteur maritime.
- b) *Publications non périodiques.* Publication de documents complémentaires fournis par les organisations compétentes en vue de l'élaboration du rapport sur les répercussions de l'entrée en vigueur de la Convention sur les instruments et programmes connexes, existant et à l'état de projet.

4. Activités opérationnelles

Services consultatifs. Services consultatifs aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations sous-régionales, régionales et mondiales, concernant tant les répercussions qu'à l'entrée en vigueur de la Convention sur les instruments juridiques en vigueur ou à l'état de projet relevant de leurs domaines de compétence respectifs, que l'élaboration de programmes et d'activités, compte tenu de ces répercussions.

5. Coopération, harmonisation et liaison

- a) Coopération interorganisations au sein du système des Nations Unies en vue du suivi d'Action 21, et en particulier du chapitre 17, dans le cadre du Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie, du Comité administratif de coordination et de son Sous-Comité des océans et des zones côtières, ainsi que du Comité interinstitutions du développement durable.
- b) Coopération interorganisations dans le cadre du Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie en vue d'arrêter des dispositions relatives à l'Année internationale de l'océan (1998), et notamment aux préparatifs de l'Année.
- c) Concours à des groupes communs d'experts et d'autres organes interinstitutions ainsi qu'à des programmes communs interinstitutions.
- d) Activités en collaboration avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et d'autres organisations, afin qu'elles envisagent de manière concertée l'application de la Convention, notamment dans les domaines suivants : transports maritimes et navigation (OMI, CNUCED); sécurité de la navigation et plates-formes en mer (OMI); protection de l'environnement marin (OMI, AIEA, UNESCO/COI, PNUE); travail en mer (OIT); recherche scientifique marine (COI); transfert de techniques marines (ONUDI, UNESCO/COI); ressources biologiques de la mer (FAO), ressources non biologiques de la mer (COI) et aménagement des zones côtières (COI, PNUE).
- e) Mise au point d'accords de coopération avec des organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies — notamment régionales et sous-régionales — et avec des organisations non gouvernementales touchant le droit de la mer et d'affaires maritimes.

Sous-programme 4

Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés

- 6.75 La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer étant entrée en vigueur et l'Autorité internationale des fonds marins ayant commencé à exercer ses fonctions, les activités destinées à la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer prendront fin. Un accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité internationale des fonds marins doit être conclu. On fera en sorte de faciliter également la création du Tribunal international du droit de la mer. Un accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le Tribunal doit être définitivement arrêté. Il est prévu qu'un appui sera apporté à ces nouvelles institutions.

Sous-programme 5

Service de la Commission des limites du plateau continental créé par la Convention et d'autres organes intergouvernementaux et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention

- 6.76 En vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Secrétaire général se voit confier un certain nombre de fonctions nouvelles qu'il devra probablement commencer à assumer au cours de l'exercice. Le Secrétariat devra notamment établir la Commission des limites du plateau continental et en rédiger le projet de règlement intérieur ainsi que formuler des critères sur les caractéristiques géophysiques, les profondeurs et la sédimentation; par la suite, il lui faudra organiser les réunions de la Commission et, selon que de besoin, celles des États parties et en assurer le service; présenter des rapports sur les questions générales soulevées par la Convention; et satisfaire aux dispositions de cet instrument en matière de notification et autres formalités. On constituera une base de données propre à faciliter les travaux de la Commission et à inciter les États et les organisations internationales à appliquer de manière rationnelle les dispositions de la Convention qui visent le plateau continental. On s'emploiera également à élaborer des normes et des procédures d'application.

Activités

1. Coopération internationale

Promotion d'instruments juridiques. Promotion de l'application des dispositions de la Convention visant le plateau continental, notamment par l'élaboration de normes et de procédures d'application, par la constitution d'une base de données sur le plateau continental où entreront en particulier les données scientifiques et techniques disponibles concernant la biologie marine, la géophysique, la géochimie et l'hydrographie et pertinentes au regard de l'application des dispositions de la Convention visant le plateau continental, et par la diffusion des informations ainsi réunies.

2. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Conformément à la Convention, rapports aux États parties, à l'Autorité internationale des fonds marins et aux organisations internationales compétentes sur des questions d'ordre général soulevées par la Convention et sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental.
- b) *Services fonctionnels.* Convocation et service d'une réunion des États parties à la Convention dans le but de créer la Commission des limites du plateau continental; organisation et service des première et deuxième sessions de la Commission.

3. Publications

- a) *Publications périodiques.* Brochure décrivant le régime auquel la Convention soumet le plateau continental.
- b) *Supports techniques.* Mise à disposition de données spécialisées et de services d'information, sur support électronique, concernant les limites du plateau continental.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Coordination avec les organisations compétentes, particulièrement la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation hydrographique internationale, pour ce qui concerne les travaux de la Commission des limites du plateau continental.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.77 Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux au Service administratif, et de reclasser à P-5 un poste de classe D-1, ce qui serait contrebalancé en partie par le reclassement à P-3 du poste (actuellement de classe P-2) de bibliothécaire affecté à la bibliothèque de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Pour l'essentiel, la diminution des montants demandés s'explique par la suppression de postes au bureau de Kingston en 1995.

Autres dépenses de personnel

- 6.78 Le montant demandé (100 dollars), qui accuse une diminution de 2 400 dollars, est destiné à rétribuer des heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 6.79 Les ressources prévues (268 700 dollars) doivent servir à financer les services d'experts nécessaires pour l'élaboration de rapports à l'Assemblée générale concernant des sujets spécialisés visés par la Convention; les avis juridiques de caractère général et d'autres services consultatifs sur les répercussions juridiques et administratives de l'application de la Convention; la mise en place d'un système centralisé de bases de données intégrées sur la législation et les politiques en matière maritime; un manuel des données et informations spécialisées nécessaires aux systèmes d'information sur la mise en valeur durable des ressources marines; et divers autres rapports et services.

Voyages

- 6.80 Le montant prévu (147 500 dollars), qui accuse une diminution de 62 700 dollars, doit financer les frais de voyage des fonctionnaires qui prennent part à des réunions d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations concernant l'application et la promotion du respect de la Convention (76 200 dollars), assurent le service fonctionnel de groupes d'experts ou encore participent à des activités interinstitutions, notamment celles liées à l'exécution du programme Action 21 (71 300 dollars). La diminution des montants requis tient à ce que l'on a mis fin aux travaux de la Commission préparatoire.

Services contractuels

- 6.81 Le montant demandé (69 600 dollars) couvrira les coûts d'impression d'un manuel et d'autres études.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.82 Les ressources prévues (5 000 dollars), qui font apparaître une diminution de 545 100 dollars, représentent des frais de communications (4 600 dollars) et d'entretien du matériel de bureautique (400 dollars). Cette diminution résulte de la fermeture du bureau de Kingston.

Fournitures et accessoires

- 6.83 Le montant demandé (15 600 dollars) servira à l'achat de livres destinés à la bibliothèque de consultation sur le droit de la mer, source d'information centralisée à laquelle ont accès les Etats Membres, les milieux universitaires, les juristes et d'autres utilisateurs.

Matériel

- 6.84 Les ressources demandées (242 900 dollars) permettront d'acheter du matériel informatique (225 300 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique (17 600 dollars).

C. Appui au programme

Tableau 6.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	—	884,1	—	884,1	41,3	925,4
Autres dépenses de personnel	—	—	71,7	—	71,7	3,4	75,1
Frais généraux de fonctionnement	—	—	48,4	—	48,4	2,3	50,7
Fournitures et accessoires	—	—	4,0	—	4,0	0,1	4,1
Matériel	—	—	14,4	—	14,4	0,8	15,2
Total	—	—	1 022,6	—	1 022,6	47,9	1 070,5

Tableau 6.21

Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1
P-4/3	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	—	2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	5	—	—	—	—	—	5
Total	—	5	—	—	—	—	—	5
Total général	—	7	—	—	—	—	—	7

- 6.85 Il est proposé de faire du Service administratif une entité distincte, du fait qu'il assure l'appui administratif nécessaire à l'ensemble du Bureau des affaires juridiques, tout en relevant directement du Conseiller juridique. En constituant le Service administratif en unité organisationnelle distincte, on ferait travailler ensemble le personnel chargé de l'appui administratif et on réunirait certaines des ressources servant à l'appui global du département. Il est proposé à cet égard d'opérer un transfert de ressources du Bureau du Conseiller juridique au Service administratif.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.86 Le montant demandé (884 100 dollars) doit permettre de financer deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-3), et quatre postes d'agent des services généraux provenant, par transfert, du Bureau du Conseiller juridique, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux provenant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui viendront étoffer l'effectif nécessité par la structure administrative intégrée.

Autres dépenses de personnel

- 6.87 Les ressources prévues (71 700 dollars) doivent permettre de remplacer, à titre temporaire, les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire pendant les périodes de surcroît de travail (54 500 dollars), et de rétribuer des heures supplémentaires, soit pendant ces mêmes périodes, soit en cas d'urgence imprévue, soit encore pour assurer le service de réunions (17 200 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.88 Le montant prévu (48 400 dollars) doit couvrir les frais de courrier électronique, de téléphone et de télécopie sur le réseau interurbain et d'autres modes de communication (20 500 dollars), ainsi que d'assurer l'entretien du matériel de bureautique (27 900 dollars).

Fournitures et accessoires

- 6.89 Les ressources demandées (4 000 dollars) doivent servir à l'achat de fournitures informatiques.

Matériel

- 6.90 Il est demandé un montant de 14 400 dollars pour du matériel informatique (5 900 dollars), pour l'achat d'ordinateurs neufs et de logiciels (6 000 dollars) et pour le remplacement de matériel de bureautique (2 500 dollars).